

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 12 décembre 2016 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Sainte-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt et une heures dix minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

16-12-313

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - séance ordinaire du 10 novembre 2016
 - 3.1 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)
5. Déclaration d'intérêt pécuniaire
6. Registre des dons des élus

ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances municipales
 - .1 Situation financière au 31 octobre 2016
 - .2 Virement fonds réservé BIOM 2016
 - .3 Virement fonds réservé assainissement 2016
8. Bilan de santé – église
9. Avis de motion - règlement de taxation et de tarification 2017
10. Avis de motion - Règlement de tarification des services municipaux 2017
11. TECQ
 - .1 Montant des travaux étant réalisé
 - .2 Modification de la programmation
12. Taxes impayées
13. Calendrier des séances régulières 2017
14. Projet de règlement numéro 371-17 remplaçant le règlement 297-11 régissant les limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal
15. Régime volontaire d'épargne-retraite - (RVER) – employé non visé par le RREMQ
16. Assurance- collective – gestionnaire du programme - FQM
17. La boucle – le grand défi Pierre Lavoie – autorisation

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

18. Adoption des dépenses – novembre 2016
19. Ressources humaines
 - .1 pompier 1 – inscription
 - .2 ENAP – inscription
20. Achats – services
 - .1 Contrat publicitaire – feuillet paroissial
21. Commission Scolaire de la Vallée des Tisserands – triennal

DOSSIERS D'INFORMATION

22. Correspondance au conseil
23. Dépôt des rapports internes
 - .1 Permis de construction – novembre 2016
24. Rapport des représentants des comités
 - .1 Culture, bibliothèque
 - .2 Embellissement
 - .3 Environnement
 - .4 Loisirs
 - .5 Vie communautaire et sociale
 - .6 Voirie
 - .7 Sécurité en incendie
 - .8 OMH
25. Varia
26. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
27. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal - séance ordinaire du 14 novembre 2016

16-12-314

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.1 Suivi du dernier conseil

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait part aux élus qu'il a été adressé une demande d'intervention sur notre territoire des contrôleurs routiers à la demande du Conseil municipal.

4. Première période de questions du public

Un citoyen demande si le passage piétonnier peut être déneigé comme prévu à chaque bordée de neige. Monsieur le directeur général Michel Morneau indique que le fournisseur du contrat de déneigement des terrains municipaux doit d'entretenir ce sentier. Un citoyen demande de déneiger adéquatement la tête de pipe de la rue Sylvain. Un suivi sera effectué par l'administration afin de faire dégager l'entièreté de la voie de circulation. Un citoyen indique que le déneigeur attitré aux terrains municipaux a abîmé sa clôture. Monsieur le directeur général Michel Morneau indique qu'il sera effectué un suivi à cet effet. Une citoyenne indique que le déneigeur des routes et des chemins a abîmé le système de drainage pluvial. L'administration verra à enquêter à cet effet et prendre les mesures appropriées afin de faire réparer au besoin les biens. Un citoyen demande le prix d'acquisition des propriétés de la Fabrique. Madame la mairesse Francine Daigle fait état des propositions reçues pour l'instant. Le dossier n'est pas à l'étape d'acquisition, mais à celle du bilan de santé de l'église.

5. Déclaration d'intérêt pécuniaire

Monsieur le directeur général Michel Morneau indique avoir reçu à son bureau le formulaire SM-70, déclaration des intérêts pécuniaires de l'année 2016, des membres du conseil, obligation provenant de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités conformément à l'article 357.

Mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Marc-Antoine Thibault et Mario Parent et finalement madame la mairesse Francine Daigle ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

6. Registre des dons des élus

Monsieur le directeur général Michel Morneau dépose le registre des dons et des marques d'hospitalité des élus pour l'année 2016 et ceci depuis le dernier dépôt, l'ensemble conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale chapitre E-15.1.0.1 et du règlement numéro 325-13 sur l'éthique des élus de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances municipales

7.1 Situation financière au 31 octobre 2016

Le rapport financier mensuel du mois d'octobre 2016 du directeur général est déposé.

7.2 Virement fonds réservé BIOM 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, dans son budget 2016, prévu une affectation au fonds réservé BIOM;

EN CONSÉQUENCE,

16-12-315

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'affecter un montant de 19 277\$ au fonds réservé BIOM pour l'année 2016.

ADOPTÉ

7.3 Virement fonds réservé assainissement 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, dans son budget 2016, prévu une affectation au fonds réservé en assainissement;

EN CONSÉQUENCE,

16-12-316

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'affecter un montant de 4 920\$ au fonds réservé en assainissement des eaux pour l'année 2016.

ADOPTÉ

8. Bilan de santé – église

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a procédé à un appel d'offres sur invitation le 25 novembre auprès de 3 firmes d'architecture afin d'obtenir l'élaboration d'un bilan de santé de l'église Saint-Urbain au 209 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 décembre et qu'une seule firme a déposé une offre soit BMA au montant de 6 323.63\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

16-12-317

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à Bourrassa Maillé et associés BMA plus bas soumissionnaire conforme au montant 6 323.63\$ taxes incluses selon les conditions du devis d'appel d'offres servant de contrat.

ADOPTÉ

9. Avis de motion - règlement de taxation et de tarification 2017

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de déterminer le taux de la taxe foncière, de toute taxe spéciale ou de secteur, les tarifications pour divers services, les modalités de paiement et de fixer le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2017.

10. Avis de motion - Règlement de tarification des services municipaux 2017

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Hamelin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement remplaçant le règlement 346-15 ayant pour but de revoir les divers tarifs pour chaque service offert par la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

11. TECQ

11.1 Montant des travaux étant réalisés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

16-12-318

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques alors que la firme comptable a assuré la vérification des dépenses de cette portion du programme.

ADOPTÉ

11.2 Modification de la programmation

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal de l'année 2016 et ses immobilisations pour cette période;

CONSIDÉRANT QUE ceci a un impact sur la programmation de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit signifier les modifications à sa programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

16-12-319

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer une programmation révisée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

12. Taxes impayées

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour taxes municipales.

Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour taxes municipales comprend des arrrages de taxes des années 2014 et 2015

EN CONSÉQUENCE,

16-12-320

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier procède, si nécessaire, par l'entremise de la MRC Beauharnois-Salaberry à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales pour les années 2014 et 2015 conformément aux dispositions des articles 1022 et 1023 du Code municipal des propriétés suivantes :

8608 28 4771
8509-71-4115

ADOPTÉ

**Mandat directeur général ou substitut(s)
Vente des immeubles pour défaut
de paiement des taxes municipales**

En référence à la résolution numéro 16-12-320

16-12-321

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

QUE monsieur Michel Morneau directeur général, soit mandaté pour agir au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier lors de la vente par la MRC Beauharnois-Salaberry des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales. Son mandat consiste à enchérir sur les immeubles en vente situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier mis à l'enchère pour défaut de paiement des taxes jusqu'au montant total des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais divers à y relier.

QUE madame la mairesse Francine Daigle est nommée à titre de substitut et remplace, au besoin, monsieur Michel Morneau directeur général, pour les mêmes fonctions en cas d'absence.

ADOPTÉ

13. Calendrier des séances régulières 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

16-12-322

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront au Centre municipal de Saint-Urbain-Premier situé au 204, rue Principale, habituellement le lundi et débiteront à 20h00 :

16 janvier	13 février
13 mars	10 avril
08 mai	12 juin
10 juillet	14 août
11 septembre	2 octobre
13 novembre	18 décembre

EN CONSÉQUENCE,

16-12-323

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

14. Projet de règlement numéro 371-17 remplaçant le règlement 297-11 régissant les limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal

- ATTENDU QUE la municipalité constate depuis plusieurs années un problème constant et récurrent de vitesse excédent les normes permises sur son territoire;
- ATTENDU QUE cette situation est de plus en plus décriée par les résidents de la municipalité;
- ATTENDU QUE la municipalité a adopté en 2011 le règlement numéro 297-11 visant à définir de nouvelles vitesses routières locales sur son territoire;
- ATTENDU QUE les élus désirent revoir le contenu du règlement en y ajoutant d'autres limitations de la vitesse sur Montée Grande-Ligne, Montée de la rivière des Fèves, rue du Forgeron et rue du Mémorable;
- ATTENDU QUE la municipalité peut légiférer en la matière en fonction de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2)

EN CONSÉQUENCE,

16-12-324

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Il est demandé le vote par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Messieurs les conseillers Michel Hamelin, Marc Antoine Thibault et Sylvain Mallette votent contre.

Madame la conseillère Joane Gibeau vote contre.

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie vote pour.

Le projet de règlement numéro 371-17 remplaçant le règlement 297-11 régissant les limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal n'est pas adopté.

15. Régime volontaire d'épargne-retraite - (RVER) – employé non visé par le RREMQ

- CONSIDÉRANT QUE le régime de retraite des employés municipaux RREMQ ne couvre pas tous les employés municipaux;
- CONSIDÉRANT le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) est un régime d'épargne-retraite collectif offert par l'employeur et administré par un administrateur autorisé. Il est assujéti à la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit offrir le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) aux employés non couverts par le RREMQ;
- CONSIDÉRANT QUE l'employeur n'est pas obligé d'y cotiser, mais ses employés y sont automatiquement inscrits lors de la mise en place du régime.
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit désigner un administrateur dans la liste des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) enregistrés auprès de Retraite Québec et autorisés par l'Autorité des marchés financiers.

EN CONSÉQUENCE,

16-12-325

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De désigner le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) Desjardins comme administrateur du régime de retraite des employés non visés par le RREMQ.

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate.

Que le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) Desjardins prenne en charge intégralement les démarches d'inscription et de suivi avec les employés visés.

ADOPTÉ

16. Assurance- collective – gestionnaire du programme - FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié, pour entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2017, la FQM gèrera elle-même à l'interne l'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du Code municipal ainsi que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

16-12-326

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier mandate, jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉ

17. La boucle – le grand défi Pierre Lavoie – autorisation

CONSIDÉRANT QUE La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le dimanche 2 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste;

EN CONSÉQUENCE,

16-12-327

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin;

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

QUE le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur nos routes prévues au tracé déposé aux élus.

QUE la municipalité collabore à l'activité en désignant le comité des Loisirs responsable des bénévoles

D'autoriser la fourniture des barrières nécessaires pour assurer la fermeture de routes et des chemins de manière temporaire.

QUE la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'événement.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

18. Adoption des dépenses – novembre 2016

16-12-328

Il est proposé par monsieur Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 15 novembre 2016 au 12 décembre 2016 inclusivement, totalisant un montant de 125 296.94\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

19. Ressources humaines

19.1 Pompier 1 – inscription

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal chapitre S-3.4, r. 1 spécifie que *le pompier chargé de procéder à des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie doit être titulaire du certificat Pompier I décerné par l'École (IPIQ) pour le service de sécurité incendie dont il fait partie dessert une population de moins de 25 000 personnes,*

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Philippe Thibault directeur du service de sécurité des incendies;

16-12-329

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'inscription de messieurs Patrick Tremblay, Éric Desroches, Marc-Antoine Caron-Safar, Steven Murphy, Pierre Gagné et Gabriel Côté au programme pompier 1 conformément à la planification des formations des pompiers 2016-2017 via le programme de formation du MSP géré par la MRC de Beauharnois-Salaberry

ADOPTÉ

19.2 École Nationale d'Administration Publique – inscription

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil municipal et du directeur général monsieur Michel Morneau au programme de 2e cycle en management municipal;

CONSIDÉRANT la formation est en lien avec l'évaluation et les attentes signifiées en administration;

EN CONSÉQUENCE,

16-12-330

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'inscription de monsieur Michel Morneau au programme de 2e cycle en management municipal.

Que les coûts de la formation sont assumés par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et ce, sous preuve de diplomation.

Que le temps de formation est à la charge du demandeur.

ADOPTÉ

20 Achats – services

20.1. Contrat publicitaire – feuillet paroissial

16-12-331

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De renouveler le contrat publicitaire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier au feuillet paroissial au montant de 200\$.

ADOPTÉ

21. Commission Scolaire de la Vallée des Tisserands – triennal

Madame la mairesse Francine Daigle dépose le triennal de répartition et de destination des immeubles effectif au 1^{er} juillet 2017.

DOSSIERS D'INFORMATION

22. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

23. Dépôt des rapports internes

23.1. Permis de construction – novembre 2016

Les statistiques des permis et des certificats du mois de novembre 2016 sont déposées.

24. Rapport des représentants des comités

24.1 Culture, bibliothèque

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

24.2 Embellissement

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

24.3 Environnement

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

24.4 Loisirs

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

24.5 Vie communautaire et sociale

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault fait un rapport des activités.

24.6 Voirie

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités du mois.

24.7 Sécurité incendie

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait son rapport des activités.

24.8 OMH

Monsieur le conseiller Mario Parent fait son rapport des activités.

25. Varia

Aucun varia

26. Deuxième période de questions du public

Un citoyen demande s'il est possible d'obtenir des arbres gratuitement en 2017. Madame la conseillère Joane Gibeau indique que la possibilité d'obtenir des arbres ne dépend pas de la municipalité. Si la confirmation est possible, il sera déterminé par la suite les conditions de la remise et la méthode de distribution. Une citoyenne demande à quel endroit sont les génératrices de la municipalité et sont-elles fonctionnelles? Monsieur le directeur général Michel Morneau indique qu'une d'entre elles est chez lui et n'est pas mobile pour l'instant, problème avec les pneus, une autre est à l'entrepôt municipal et la dernière est chez monsieur Claude Monière. Une citoyenne exprime son désaccord avec le fait que le projet de règlement en lien avec la vitesse routière n'est pas adopté par le Conseil municipal.

27. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h20.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, directeur général